

Procès verbal du conseil d'école du jeudi 20 octobre 2022

Horaires : 19h30-21h30

Personnes présentes

Madame BONNIARD Linda	Représentante parents d'élèves
Monsieur GUERIN Cyrille	Représentant parents d'élèves
Madame DELAUNAY Virginie	Représentante parents d'élèves

Monsieur BERNIER Henri	DDEN
------------------------	------

Tous les membres de l'équipe enseignante

Personnes excusées

Monsieur DEWASMES Pascal	Maire
Madame Van BELLEGHEM	Inspectrice de l'Education Nationale
Madame MORIN-FREBOURG	Adjointe aux Affaires Scolaires
Madame DERENNES Marie	Représentante parents d'élèves
Madame MOMPLETE Angélique	Représentante parents d'élèves

Ordre du jour

- *Elections des représentants des parents d'élèves*
- *Rôle du conseil d'école et des parents élus*
- *Vote du règlement intérieur de l'école et Charte de la laïcité*
- *Bilan de la rentrée : effectifs et répartition*
- *Registre de sécurité – PPMS*
- *Organisation pédagogique : décroisements en maternelle, enseignement de l'anglais et Activités Pédagogiques Complémentaires*
- *Actions pédagogiques menées au sein des classes*
- *L'Ecole en mouvement : élection du bureau*
- *Questions diverses des parents d'élèves*

1) Compte rendu des élections des représentants des parents d'élèves

Présentation des membres du conseil d'école

Rappel du rôle du DDEN

- Il a un rôle de vigilance laïque.
- Il veille à faciliter les relations entre l'école et la municipalité.
- Il vérifie l'état des locaux, la sécurité, le chauffage, l'éclairage, l'hygiène ... et rédige un rapport à destination de l'Inspection Académique.
- Sa mission comprend tout ce qui concerne la vie scolaire, les transports, les restaurants scolaires et cantines, les bibliothèques ...
- Il est membre de droit au conseil d'école.
- En cas de nécessité, il représente l'école auprès de l'Inspection Académique.

Résultats des élections

Taux de participation en 2022: 10,50 %

Taux de participation en 2021: 11,29 %

Taux de participation en 2020: 15,64 %

Taux de participation en 2019 : 20,59 %

Taux de participation en 2018 : 20,12 %

Taux de participation en 2017 : 21,47 %

Taux de participation en 2016 : 22,48 %

Taux de participation en 2015 : 21,02 %

Taux de participation en 2014 : 22,22 %

2) Rôle du conseil d'école et des parents d'élèves

Rôle du directeur

Rappel des missions du directeur d'école (Textes de référence: le décret n°90-788 du 06.09.90 et du B.O n°39 du 25.10.90 et le décret relatif aux directeurs n°89-122 du 24.02.89)

Rôle du conseil d'école

Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à "l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires" (article 18).

Abrogé par Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. 15 (V) :

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1. Vote le règlement intérieur de l'école.
2. Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire, conformément à l'article 10 ci-dessus.
3. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école ;

- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - les activités périscolaires ;
 - la restauration scolaire ;
 - l'hygiène scolaire ;
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.
4. Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.
5. En fonction de ces éléments, le conseil adopte le projet d'école.
6. Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.
7. Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

Rappel :

Code de l'Éducation – Article D.321-12 définissant le champ d'obligation de surveillance.

Le champ de l'obligation de surveillance est défini par l'article D.321-12 du code de l'éducation, aux termes duquel « la surveillance des élèves durant les heures d'activité scolaire doit être continue et leur sécurité doit être constamment assurée en tenant compte de l'état de la distribution des locaux et du matériel scolaires et de la nature des activités proposées. L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe. Le service de surveillance à l'accueil et à la sortie des classes, ainsi que pendant les récréations, est réparti entre les maîtres en conseil des maîtres de l'école ». Dans ce cadre, la circulaire n° 97-178 du 18 septembre 1997 relative à la surveillance et à la sécurité des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires précise les obligations à la charge des directeurs d'école.

S'agissant plus particulièrement des écoles maternelles, les personnels communaux en service à l'école sont placés, pendant leur service dans les locaux scolaires, sous l'autorité des directeurs d'école conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 24 février 1989 précité. Lorsque ces personnels assistent les enseignants pour la surveillance des élèves, durant les heures d'activité scolaire, la responsabilité de l'Etat est susceptible d'être engagée, sur le fondement des dispositions de l'article L.911-4 du code de l'éducation, du fait d'un dommage survenu à l'occasion des activités de surveillance (cf. fiche relative aux différents régimes de responsabilité applicables dans les écoles, point I, *faute d'un personnel chargé de la surveillance ou de l'encadrement des élèves*).

Les plages horaires réservées à la restauration sont exclues des périodes pendant lesquelles la surveillance des élèves est placée sous la responsabilité de l'Etat, telles qu'elles sont définies par l'article D.321-12 précité. Ainsi, un dommage subi par un élève au cours du service de restauration engage normalement la responsabilité de la commune. Toutefois, dès lors que des membres de l'enseignement participent à la surveillance de la cantine, une éventuelle faute de leur part engagerait la responsabilité de l'Etat sur le fondement de l'article L. 911-4 du code de l'éducation.

Les directeurs d'école ne sont pas responsables de la surveillance des élèves bénéficiant des services de transports scolaires destinés à assurer le trajet domicile-école et école domicile. En effet, il appartient à la personne chargée du service des transports scolaires en application des articles L.213-11 et L.213-12 du code de l'éducation d'organiser la sécurité des élèves bénéficiant de ce service (cf décision du C.E. n° 39080 du 30 mai 1986).

Rôle des représentants de parents d'élèves

Premier degré : le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants). Il peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

En outre, ils peuvent assurer un rôle de médiation à la demande d'un parent d'élève.

3) Règlement intérieur

Lecture du règlement (passages surlignés) et des annexes.

Vote à main levée des membres du conseil d'école en faveur du règlement intérieur : voté à l'unanimité.

Le règlement intérieur de l'école ainsi que les annexes seront distribués aux parents.

4) Bilan de la rentrée

- ⇒ Rentrée 2014: 135 élèves (dont 6 TPS)- 6 classes
- ⇒ Rentrée 2015: 123 élèves (dont 5 TPS)- 6 classes
- ⇒ Rentrée 2016: 125 élèves (dont 4 TPS)-6 classes
- ⇒ Rentrée 2017: 129 élèves (dont 7 TPS)- 5 classes
- ⇒ Rentrée 2018: 117 élèves (dont 3 TPS) – 5 classes
- ⇒ Rentrée 2019: 122 élèves (dont 6 TPS) – 5 classes
- ⇒ Rentrée 2020: 128 élèves (dont 6 TPS) – 5 classes
- ⇒ Rentrée 2021: 119 élèves (dont 0 TPS) – 5 classes
- ⇒ **Rentrée 2022 : 121 élèves (dont 0 TPS) – 5 classes**

Organisation pédagogique actuelle de l'école				
Nom, prénom du maître titulaire de la classe	Classes	Effectifs	Enseignants à temps partiels, organisation hebdomadaire	Habilitation définitive Langues vivantes
PILORGE Amélie	PS-MS	26 15 PS / 11 MS	100 %	Anglais
MILLER Julie	MS-GS	26 8 MS / 18 GS	100 %	
MORTIER Gaëlle	CP-CE1	27 16 CP / 11 CE1	100 %	
LE SAGE Floriane LEIZOUR Clémentine (mardi)	CE2-CM1	22 15 CE2 / 7 CM1	75 %	Anglais Poste fléché
GODEFROY Aurélie LEIZOUR Clémentine (lundi)	CM1-CM2	20 7 CM1 / 13 CM2	100 %	Allemand Anglais
		<i>Décharge le lundi</i>	100 %	Anglais

AVS	
Nom, prénom	Classes concernées
BRIDENNE Nathalie	PS-MS et CE2-CM1
BEAUROY-EUSTACHE Sandrine	CM1-CM2

5) Registre de sécurité et PPMS

Exercices INCENDIE

Deux exercices d'évacuation ont été menés, l'un à l'école maternelle et le second à l'école élémentaire.

A l'école maternelle, les élèves ont évacué rapidement et dans le calme.

A l'école élémentaire, les classes mobiles ont bien entendu l'alerte (corne de brume). Les élèves ont également évacué rapidement et dans le calme.

Exercices PPMS

Le PPMS regroupe les procédures mises en œuvre lors d'un événement dit « majeur » menaçant les locaux scolaires et leurs occupants. Ces événements peuvent être du type : tempête, accident d'un véhicule transportant des matières dangereuses, intrusion extérieure...

Sur le temps scolaire, l'équipe éducative est responsable du public qu'elle accueille. En cas d'alerte et pendant toute la durée de l'alerte, elle doit confiner les enfants dans les locaux. Ainsi deux zones de confinement ont été établies (une dans chaque bâtiment).

Les occupants seront donc enfermés jusqu'à la fin de l'alerte et aucune personne ne sera autorisée à pénétrer dans les locaux.

Les enfants seront initiés à ces procédures et deux exercices de nature différente auront lieu dans l'année, dont un après les vacances d'automne (intrusion-attentat).

6) Organisation pédagogique

Décloisonnements en maternelle

Le décloisonnement a lieu tous les jours, pendant la sieste des PS, les MS sont dans la classe des PS-MS jusqu'à 15h20.

Enseignement de l'anglais et de l'allemand à l'école élémentaire

Julie MILLER assure, l'enseignement de l'anglais auprès des GS : découverte de la langue, à partir de chansons et d'histoires (ex : nombres de 1 à 10 et boucle d'or et les 3 ours), 1 x 20 min par semaine.

Floriane LE SAGE enseigne l'anglais auprès des élèves de CP-CE1 et CE2-CM1.

L'enseignement de l'allemand sera assuré par Aurélie GODEFROY auprès des élèves de CM1-CM2, après les vacances d'automne tandis que celui de l'anglais est assuré par Clémentine LEIZOUR.

Activités pédagogiques complémentaires

Les APC sont orientés vers les mathématiques et la maîtrise de la langue française et en particulier la lecture et toutes ses composantes (acquisition et maîtrise du code, compréhension, lecture expressive à voix haute, goût de lire...).

En CM1-CM2, les APC sont encadrées par Floriane LE SAGE et Gaëlle MORTIER, étant donné que la Directrice est déchargée totalement sur ces heures.

Organisation et horaires de l'APC

	maternelle	élémentaire
Lundi		16h15-17h15 (Mme LE SAGE et Mme MORTIER)
Mardi	16h20-17h00	

Les APC sont renouvelées à chaque période : modification des élèves pris en charge.

Compétences travaillées à l'école maternelle : construire les premiers outils pour structurer sa pensée et agir, s'exprimer et comprendre à travers les activités artistiques.

Compétences travaillées à l'école élémentaire : Lecture/compréhension, aide aux devoirs et graphisme/écriture.

7) Actions pédagogiques menées au sein des classes

Natation

Classes CP/CE1 et CE2

La natation aura lieu du lundi 3 avril au vendredi 14 avril 2023 de 14h50 à 15h35. Le cycle se composera de 8 séances massées sur deux semaines, à raison d'une séance par jour.

Rappel : La Communauté de Communes de Liffré a entrepris de gros travaux de restauration de sa piscine. Seul le bassin extérieur sera disponible.

Elections des délégués de classe

Les élèves de l'école élémentaire éliront prochainement leurs délégués.

Prix littéraire « Les incorruptibles »

Les classes de la PS au CE1 participeront au prix littéraire « Les Incorruptibles ».

Le Prix des Incorruptibles, dit aussi *Prix des Incos*, est le premier prix littéraire français dédié à la littérature jeunesse contemporaine. Il est décerné par des jeunes lecteurs, de la maternelle au lycée.

L'objectif du prix est de susciter l'envie et le désir de lire des plus jeunes à travers des sélections de livres de qualité. Les enfants qui y participent, communément appelés « les Incorruptibles », lisent des livres sélectionnés de leur niveau et votent pour leur titre préféré.

Spéctacle « *La soupe aux cailloux* »

Le jeudi 24 novembre 2022, toute l'école assistera au spectacle intitulé « La Soupe aux Cailloux » interprété par la compagnie Ocus. Celui-ci aura lieu à la salle des fêtes de Vieux-Vy et entièrement pris en charge par l'APE (coût : 718,75 euros).

Commémoration du 11 novembre 1918

Les élèves de l'école élémentaire seront invités à célébrer le centenaire du monument aux morts de Vieux-Vy-sur-Couesnon. A cette occasion, ils interpréteront, le vendredi 11 novembre, la Marseillaise et liront des lettres de poilus.

Le jeudi 10 novembre, ils se rendront à l'exposition consacrée à cet événement, dans la salle des associations de Vieux-Vy. Cette exposition est préparée par *l'association Patrimoines* de Vieux-Vy .

Sortie aux Champs Libres à Rennes

Les élèves de l'école élémentaire se rendront à Rennes aux Champs Libres le vendredi 16 décembre 2022. Au programme :

- CP-CE1 : Planétarium (Le ciel cette nuit) et Laboratoire de Merlin (Arts et Sciences)
- CE2-CM1 : Planétarium (A la découverte du système solaire) et Salle de la Terre (Emotions – Exposition Incroyable cerveau)
- CM1-CM2 : Planétarium (A la découverte du système solaire) et Laboratoire de Merlin (Arts et Sciences)

Actions pédagogiques diverses

Classe CM1-CM2 :

Athlétisme

Les élèves de CM1-CM2 bénéficieront de 5 séances d'athlétisme qui auront lieu sur le stade de Guipel, du mardi 28 février au mardi 28 mars 2023. Ces séances ont été encadrées par un éducateur sportif de l'Office des Sports de Saint-Aubin d'Aubigné, financées par la communauté de communes.

Orchestre de Bretagne

Les élèves assisteront à un concert organisé par l'Orchestre de Bretagne le jeudi 26 janvier 2023 au Couvent des Jacobins.

Un programme 100% mozartien présenté par deux étoiles de la scène musicale française : le pianiste et chef d'orchestre Philippe Cassard et la soprano mondialement connue Natalie Dessay.

Défi lecture - Visite du collège de Saint-Aubin d'Aubigné

Les élèves de CM2 et de 6ème étudieront au cours de l'année des livres communs (romans, albums, BDs ...), créeront des petits défis de lecture autour de ces livres puis les partageront avec les collégiens au cours de leur visite du collège. Une correspondance sera également établie entre les élèves de CM2 et 6^{ème}.

Visite du collège prévue en mai 2023.

Tournoi sportif « Olympiades » à Guipel

Pour donner suite aux séances d'athlétisme, des olympiades seront organisées en Juin 2023. Ces olympiades regrouperont toutes les classes de CM2 ayant participé aux séances d'athlétisme.

Ligue contre le cancer

Les élèves seront sensibilisés aux dangers du tabac par un intervenant de la Ligue contre le Cancer. La date de cette intervention n'a pas encore été fixée.

Intervention de la gendarmerie de Saint-Aubin-du-Cormier

La gendarmerie est intervenue, début septembre, dans la classe de CM1-CM2 afin de sensibiliser les élèves aux dangers d'internet et de les mettre en garde sur l'utilisation des réseaux sociaux, avant leur entrée au collège.

Programme « Savoir rouler à vélo »

Les élèves participeront au programme national « *Savoir rouler à Vélo* ». La formation de dix heures, étalée sur 6 séances, du jeudi 5 janvier au jeudi 9 février 2023, est dispensée par l'association Team Sprint Energy et financée par la collectivité à hauteur de 35 euros par élève.

C'est un programme complet dans lequel tous les aspects sont abordés : maîtrise du vélo, de l'équilibre, savoir circuler, Code de la route.

Lors de la dernière séance, les élèves parcourront 5 à 6 km à vélo dans la commune pour mettre en pratique ce qu'ils auront auparavant étudié.

« *Savoir Rouler à Vélo* » fait la promotion de la pratique d'une activité physique régulière et de l'usage d'un moyen de déplacement économique et écologique, avant l'entrée au collège.

Partenariat avec la fédération Léo Lagrange

Il s'agit d'un programme d'éducation à l'environnement à destination des élèves de cycle 3 . Ce programme se nomme "Carbone Scol'ère" et se présente sous forme d'une enquête réalisée par les élèves à travers cinq ateliers de deux heures qui leur permettent de repérer les sources de gaz à effets de serre et agir en faveur de leur réduction. Il permet également de rendre les enfants acteurs et d'impliquer leurs familles à travers différents défis qui leur sont proposés. Les interventions en classe ont lieu de fin septembre à début décembre.

Partenariat avec la collectivité Eau du Bassin Rennais

Celle-ci interviendra à l'école quatre demi-journées, étalées du jeudi 1^{er} décembre 2022 au vendredi 24 mars 2023, pour aborder le cycle de l'eau domestique et les économies d'eau. L'objectif est de sensibiliser les élèves au respect de la ressource eau et de les impliquer dans des actions de réduction de consommation d'eau potable.

Partenariat avec le Val d'Ille-Aubigné engagé dans un Programme Alimentaire Territorial

L'objectif de ce projet est de promouvoir une alimentation durable, locale, de qualité et accessible à tous. Les animateurs proposeront donc aux élèves différents ateliers autour des thématiques suivantes: l'éducation au goût, l'équilibre alimentaire et l'impact environnemental des aliments. La Communauté de Communes prend en charge l'intervention des prestataires ainsi que l'achat des denrées alimentaires.

Classe CE2-CM1 :

Biathlon

Les élèves de CP, CE1 et de CE2 se sont initiés en septembre-octobre au biathlon. Ils ont été encadrés par un éducateur sportif de l'Office des Sports de Saint-Aubin d'Aubigné.

Fresque murale

Réalisation d'une fresque sur les murs extérieurs de la classe.

Lectures et chant en maternelle

Dans le cadre du prix des Incorruptibles, les élèves liront aux enfants de maternelle les albums sélectionnés. Ils rejoindront également la chorale maternelle une fois par période, le temps d'un chant partagé.

Cinéma d'animation

Projet de création d'un format court en stop motion en collaboration avec les MS GS. Projet dans la continuité du ciné concert de l'an passé.

Sortie culturelle à Rennes avec les CP CE1

Les enfants prendront les transports en commun : train et métro. Puis profiteront d'une visite guidée sur une thématique artistique proposée par l'office du tourisme.

Semaine sur le thème de l'eau

En lien avec le cycle natation. Seront abordés les états de l'eau en sciences mais aussi l'eau en arts visuels (aquarelle entre autres), une sensibilisation sur les enjeux autour de l'eau dans le contexte actuel (pollution, rationnement...).

Orchestre de Bretagne

Sortie avec les CM1 CM2. Les élèves de assisteront à un concert organisé par l'Orchestre de Bretagne le jeudi 26 janvier 2023 au Couvent des Jacobins.

Athlétisme

Les élèves de CM1 bénéficieront avec les autres élèves de CM de 5 séances d'athlétisme qui auront lieu sur le stade de Guipel, du mardi 28 février au mardi 28 mars 2023.

Tout au long de l'année

Poursuite du travail autour de la coopération à l'école avec principalement les conseils de coopération hebdomadaires.

Le coin jardin occupe les enfants une partie de l'année.

Classe CP-CE1 :

Biathlon

Les élèves de CP, CE1 et de CE2 se sont initiés en septembre-octobre au hip-hop. Ils ont été encadrés par un éducateur sportif de l'Office des Sports de Saint-Aubin d'Aubigné.

Fresque murale

Réalisation d'une fresque sur les murs extérieurs de la classe.

Sortie culturelle à Rennes avec les CP CE1

Les enfants prendront les transports en commun : train et métro. Puis profiteront d'une visite guidée sur une thématique artistique proposée par l'office du tourisme.

Semaine sur le thème de l'eau

En lien avec le cycle natation. Seront abordés les états de l'eau en sciences mais aussi l'eau en arts visuels (aquarelle entre autres), une sensibilisation sur les enjeux autour de l'eau dans le contexte actuel (pollution, rationnement...).

La vie d'autrefois :

Projet de visite d'un musée de l'école d'autrefois avec un temps en classe et un temps en ateliers-découverte.

Tout au long de l'année

Poursuite du travail autour de la coopération à l'école avec des conseils de coopération qui vont au fil de l'année se mettre en place.

Le coin jardin occupe les enfants une partie de l'année.

Classe PS-MS et MS-GS :

Tout au long de l'année :

- **Collation de fruits et légumes du matin :** éveil du goût, découverte de l'équilibre alimentaire et de la saisonnalité des produits.
- **Brossage des dents :** 2 fois par semaine en MS et GS.
- **2 petits déjeuners équilibrés et zéro déchet**
- **Randonnée autour de l'école :** découverte du milieu proche, observation des saisons...
- **Chorale :** les 2 classes sont réunies une fois par semaine et une fois par période avec la classe des CE2 CM1.
- **Prix des incorruptibles :** les MS GS iront à l'école élémentaire après les vacances d'octobre pour découvrir les albums lus par les élèves de CE2 CM1.
- **Correspondance scolaire :** échange de courriers, vidéos... et rencontre dans les écoles respectives.

2 sorties en forêt de Rennes à l'étang des Maffrais pour découvrir un sentier écologique.

Sortie à Dinard au mois de Juin : après un travail sur l'eau, le vent. Découverte du land art sur place.

Réalisation d'un film en stop motion : par les élèves de GS autour d'un conte, en partenariat avec les Classe des CE2 CM1.

Dates à retenir :

- ***Samedi 13 mai 2023 : Portes et classes Ouvertes de l'école***
- ***Lundi 15 mai 2023 (matin) : photos de classe***
- ***Samedi 24 juin 2023 : fête de l'école***

8) L'Ecole en mouvement

Afin de faciliter la réalisation de nombreuses activités (classe découverte, sorties scolaires, organisation d'un goûter...) ou l'achat de petites fournitures (ballons, jeux...), l'école doit adhérer à un organisme (OCCE, USEP...) ou créer une association qui permet d'avoir un compte bancaire au nom de l'école.

700€ récoltés par les dons de parents en début d'année.

Election d'un nouveau bureau. Voté à l'unanimité.

Présidente : Madame Gaëlle MORTIER

Secrétaire : Madame Bonniard

Trésorière : Madame Aurélie GODEFROY

9) Questions diverses des parents d'élèves

Les réponses aux questions sont en annexe n°1.

-Plusieurs enfants se plaignent à leurs parents de la cantine (viande trop grasse, qualité de la nourriture, le prix...)

>faut-il changer de prestataire ?

-Que faites-vous des restes de la cantine? Si rien n'est fait, que pouvons-nous faire pour les valoriser ?

- Par rapport à la crise énergétique, comment seront chauffées les classes ?

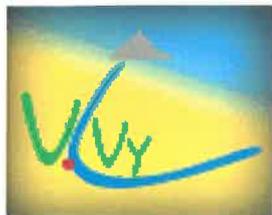
Les parents représentants comptent faire une demande de composteur pour installer à la garderie de la maternelle, afin que les restes des collations du matin et des goûters des enfants.

Les représentants de parents d'élèves regrettent qu'aucun élu ne soit présent.

La Directrice



Annexe n°1



MAIRIE
VIEUX-VY SUR COUESNON

Département
d'Ille et Vilaine

Arrondissement
de Rennes

Canton
de Val Couesnon

Pays de Rennes

Communauté de Communes
du Val d'Ille-Aubigné

Mairie
12, rue Zacharie-Roussin
35490 Vieux-Vy-sur-Couesnon

Tél. 02 99 39 50 49
Fax. 02 99 45 70 14

Courriel :

vieux.vy@orange.fr

Site internet :

www.vieux-vy-sur-couesnon.fr

A VIEUX-VY SUR COUESNON, le 19 janvier 2022

Objet : Questions du conseil école du 20 octobre 2022

« Plusieurs enfants se plaignent à leurs parents de la cantine (viande trop grasse, qualité de la nourriture, le prix...) Faut-il changer de prestataire ? »

Depuis septembre 2016, les repas de la cantine sont fournis par l'entreprise Restoria, sans qu'aucune remarque négative n'ait été remontée en mairie.

Cette entreprise répond aux critères de qualité exigés par la commune, qui, lors d'un marché public de fourniture de repas sont les suivants :

- Prix
- Qualité : intégration des produits biologiques, qualité des produits utilisés, fraîcheur des produits utilisés, saisonnalité des produits, approvisionnement local, variété des menus, diversité des produits.
- Prestation fournie : conditionnement, matériel fourni, facilité de mise en œuvre, nomination d'un interlocuteur privilégié.
- Accompagnement pédagogique : menus à thèmes, action pédagogique développement durable, gout, équilibre nutritionnel.

Concernant le critère « qualité » la prestation de Restoria est la suivante :

Intégration des produits biologiques :

- 30 % d'ingrédients issus de l'agriculture biologique, 100 % des yaourts bio, 100 % des œufs bio

Qualité des produits utilisés :

- Utilisation de produits labellisés : Agriculture biologique, Label Rouge, commerce équitable, viande racée, Appellation d'origine protégée, Bleu Blanc cœur
- 100 % des charcuteries sans sel nitrité
- 50 % de matière premières « durables » dans les menus (labels, proximité)
- Poissons : label pêche durable MSC, exclusion des espèces de poissons menacées
- Marques connues (Bonduelle, Daucy, Paysan Breton...)
- Absence de produits étiquetés OGM
- Viandes : porc, bœuf, volaille, 100 % Français.

Fraicheur de produits utilisés :

- Légumerie, pâtisserie, charcuterie sur place : produits travaillés 100 % bruts.
- % Frais : légumes (hors d'œuvre) 78%, entrées chaudes 95%, potages et purées 100%, charcuteries 100%, volailles 85%, viandes bovine 85 %, porcine 100 %, poisson 0 %, légumes (garniture) 70%, entremets 100%,



MAIRIE

VIEUX-VY SUR COUESNON

pâtisseries 95 %, garnitures à base de pommes de terre 100 % sauf frites et pommes de terre sautées, fruits 79 %

Saisonnalité des produits :

- 100 % des fruits et légumes Français en saison
- Produits de saison en priorité

Approvisionnement local :

- Circuits courts ou locaux
- 95 % des achats de matières premières ou produits transformés dans le grand ouest de la France

Variété des menus :

- Menus variés sous contrôle d'une diététicienne
- 1 menu végétarien chaque semaine

Diversité des produits :

- introduction de légumes anciens ou oubliés

Nous avons remonté votre critique au prestataire qui souhaiterait savoir quelle est la viande concernée ?

En septembre, le marché avec cette entreprise a été reconduit pour un an renouvelable deux fois. Lors de cet appel d'offres la commune a souhaité privilégier la qualité des repas.

Comme la plupart des entreprises ce fournisseur doit faire face à l'augmentation des matières premières et de ses charges de fonctionnement dus à l'explosion des prix des énergies, et a répercuté ce manque à gagner sur les tarifs proposés. La commune a pris en charge cette augmentation pour le premier trimestre de l'année scolaire 2022-2023 et le conseil municipal décidera prochainement des tarifs de cantine pour l'année 2023.

« Que faites-vous des restes de la cantine ? Si rien n'est fait, que pouvons-nous faire pour les valoriser ? »

Actuellement les restes de la cantine font l'objet d'un traitement classique des déchets. En partenariat avec le smictom nous avons fait une étude de gestion des déchets afin de trouver des solutions.

Le compost pouvait en être une, mais au vu du peu de déchets et du coût d'entretien (temps agent) cette alternative ne nous est pas apparue satisfaisante. Peut-être avez-vous des propositions ?

« Par rapport à la crise énergétique, comment seront chauffées les classes ? »

La gestion des sources d'énergie est un sujet majeur de cette fin d'année, et plus particulièrement de l'hiver à venir. Les enjeux sont à la fois écologiques et économiques.

Le personnel périscolaire et d'enseignement saura chauffer les locaux scolaires à bon escient.

Différents axes d'économie d'énergie sont actuellement à l'étude sur la commune.

Il nous apparaît cependant primordial que les enfants puissent continuer à étudier dans de bonnes conditions.

Le Maire

Pascal DEWASMES

